

CONCERTATION PUBLIQUE - REUNION du 10 Juillet 2021

Présentateur : Merci de votre présence à nouveau on reconnaît pas mal de visages donc c'est bien on a des adeptes. Je vous propose donc de démarrer cette deuxième réunion de concertation publique. On en a pour 2h on a fixé de 2 à 4. Peut-être petit rappel de comment ça va se passer aujourd'hui donc on le fait en deux étapes il y en a qui connaissent déjà bien le projet mais on va repasser sur le projet une première fois pour bien le représenter, vous représentez le cadre de la concertation également savoir comment ça va se passer. Puis derrière on aura un temps d'échange pour recueillir vos avis, vos propositions avec l'objectif d'obtenir le maximum de propositions de votre part pour faire évoluer ce projet.

Peut-être quelques règles simples de fonctionnement entre nous se dire qu'on va essayer de s'écouter, de respecter la parole de l'autre. Donc dès que quelqu'un parle on va le laisser parler et on fera tourner la parole vraiment un maximum donc ne vous inquiétez pas vous aurez la parole sans souci. Tout ce que vous exprimez va être noté donc on a un garant qui prend des notes mais en plus c'est enregistré. Sachez qu'on enregistre cette séance donc l'enregistrement de la séance sera sur le site internet. Toutes vos propositions, tous vos avis donneront lieu à des réponses de la part de la mairie donc n'hésitez pas à en faire et puis peut être juste dans l'animation ce qui va se passer c'est qu'on laissera la parole aussi aux nouveaux venus peut être qui ont moins parlé puis on vous laissera évidemment de l'espace maximum. Maintenant on va démarrer Mme LEIGHNIG élue de la commune Tampon pour nous souhaiter la bienvenue.

Mme LEIGHNIG : Bonjour Mesdames et Messieurs, Monsieur le maire ne pourra pas être présent cet après-midi donc je le représente cet après-midi. Je vous souhaite la bienvenue à cette mairie annexe. Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour une bonne nouvelle c'est le lancement officiel de la concertation de la population et en particulier celle du Tampon pour le projet du parc du volcan. Ce projet attendu depuis si longtemps entre désormais dans une phase active au moyen de cette concertation qui va se dérouler jusqu'au 23 juillet prochain. La ville du Tampon a mis pour cela tous les moyens afin que cette consultation obligatoire se déroule dans les meilleures conditions possibles ainsi le dossier de consultation est mis à votre disposition à la mairie centrale ainsi qu'à la mairie de TROIS MARE, la mairie annexe bien sûr et celle de la Plaine des Cafres, le site internet de la ville permet de consulter en ligne ce dossier depuis chez vous. Un registre sera disponible dans cette mairie annexe de la Plaine des Cafres pour permettre au public de consigner toutes ses observations et suggestions. Concernant le déroulé de cette consultation une adresse mail spécifique permet à contacter directement Monsieur Vitry et Monsieur MASTERNAK qui est présent : c'est les deux garants qui étaient désignés par Madame Jouanno, présidente de la commission nationale du débat public. Je profite pour cette rencontre pour les remercier et de contribuer à cette mission indispensable à la bonne information de toutes celles et ceux qui souhaitent contribuer à la mise en œuvre de ce grand projet. Tous les moyens importants mis en œuvre par la ville du Tampon visent à vous informer le plus complètement possible ensuite les garants rédigerons un bilan qui doit être remis au maire pour le 23 août prochain. Il fera enfin l'objet d'une délibération en conseil municipal. Je vais vous en rappeler brièvement le contenu ainsi que ses enjeux. Le projet sur lequel vous allez être consulté porte désormais sur une surface de 15 hectares environ et un coût estimé à 11,6 millions d'euros. Il pourra bénéficier d'une aide importante des fonds européens gérés par la région à la condition que les travaux d'aménagement soient réalisés avant le 31 décembre 2023. Le temps nous est compté. Concrètement le projet du parc du volcan vous proposera les aménagements basés sur les thèmes du végétal et j'insiste sur le végétal. Il sera implanté de 20 mètres carrés d'arbustes et vivaces, 20 000

mètres carrés d'arbustes et vivaces, 980 arbres plantés. Et il n'y aura pas de béton j'insiste là-dessus. Et vous serez bien et vous savez bien tous et toutes combien le maire est personnellement attaché à ce thème. Le succès du parc du palmier à DASSY en témoigne. Les enjeux environnement sont bien entendus au coeur du projet et les enjeux de la biodiversité du terrain sur lequel seront développés le parc du volcan ont été particulièrement bien pris en compte. Vous constaterez aussi que le projet qui vous est présenté a été simplifié, au départ on avait dit 55 hectares qui étaient pris en compte mais maintenant c'est 15 hectares, à la fois pour tenir compte des remarques qui avaient été faites au maire mais aussi pour assurer une bonne insertion dans la nature tout en permettant une harmonie au sein des espaces de détente proposés. Le lien nécessaire avec la biodiversité des espèces indigènes est ainsi préservé, le parc du volcan accueillera donc toutes celles et ceux qui souhaitent côtoyer la nature au moyen d'une diversité d'activités, celles-ci permettront à ses visiteurs de se procurer une sensation de découverte du milieu naturel. L'enjeu majeur de cet aménagement est donc d'inviter le public à approcher et à découvrir le milieu végétal des hauts dans une ambiance ludique et familiale. L'ensemble du parc trouve son identité au moyen des activités innovantes qui seront proposées dans son environnement naturel constitué par des plantes endémiques de la Réunion. Il s'agit donc Mesdames et Messieurs d'un projet aux enjeux multiples qui marquent l'engagement de la commune du Tampon en faveur de son développement économique social et identitaire. Social car il sera créateur d'emplois permanents saisonniers au bénéfice des habitants, des jeunes du Tampon et en particulier ceux de la Plaine des Cafres. Pour conclure je souhaite remercier encore Monsieur MASTERNAK et Monsieur VITRY qui n'est pas présent aujourd'hui les deux garants pour le bon déroulement de cette consultation publique qui s'ouvre aujourd'hui. Je souhaite que cette consultation soit un succès et que le projet puisse poursuivre son chemin jusqu'à son ouverture et pour la satisfaction des visiteurs, des familles, des touristes sur la route du volcan et pour l'avenir des jeunes. Je vous remercie pour votre attention. Il y aura d'autres ateliers thématiques je serai pas présente tout le long de la concertation donc je vous souhaite une bonne consultation.

Garant : Bonjour donc je suis Philippe MASTERNAK, je tiens à vous présenter les excuses de mon collègue qui n'est malheureusement pas présent aujourd'hui. Je vais vous dire ce qu'est la commission du débat public donc nous nous sommes des garants qui avons été désignés par cette commission nationale à la demande du maire du Tampon pour pouvoir préparer et suivre cette concertation. Alors la commission nationale du débat public a été créée en 1995 par la loi Barnier, la loi Barnier c'est une loi qui a vraiment forcé sur la protection de l'environnement et notamment sur la participation du public pour tous les actes d'aménagement et les plans et programmes du type élu par exemple. Et en 2012 cette commission nationale est devenue indépendante, indépendante ça veut dire qu'elle ne dépend d'aucune administration. Elle défend un droit donc, je le lis pour ceux qui voient relativement mal de loin, toute personne a le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement on parle bien de projets qui ont une incidence sur l'environnement de plus en plus important vous le savez cette commission en charge de cette, comment dire, cette je trouve pas mon mot mais la comment dire ils essaient vraiment de faire en sorte que l'expression puisse être faite par tous pour que le l'élu quand c'est lui qui est responsable du projet ou pour le porteur de projet puisse effectivement avoir un projet qui met en place toutes ces dispositifs de protection d'évitement éventuellement de comment dire de protection spécifique si vous voulez sur certains points. Aors ce droit il sert à quoi donc à débattre du bien-fondé des projets c'est aussi le rôle que vous avez à débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre et à débattre des caractéristiques du projet de ses impacts sur l'environnement du moyen de les éviter de les réduire ou les compenser c'est ce qu'on trouve généralement dans les études d'impact des grands projets, et à permettre l'information et la participation de tous et toutes tout au long de la vie du projet ce qui veut dire que

la commune ou le porteur de projet à tout à fait la possibilité aussi en dehors de cette concertation que ce soit avant que ce soit après de faire en sorte que la population puisse toujours continuer à s'exprimer. Alors ça a pas été tout à fait précisé comme ça dès le départ mais je crois que vous le faites habituellement c'est que la concertation c'est une chose mais tout s'arrête pas à la concertation et au bilan des garants. Il y a un projet à monter derrière je me permets de le dire je suis commissaire enquêteur également donc et on s'aperçoit que lors de la présence des gens qui viennent dans une enquête publique ils sont vraiment informés des dispositifs ou dispositions qui sont prises dans le cadre du projet d'émettre des avis particulièrement pertinents lors de l'enquête. C'est aussi quelque chose qui est très important généralement entre le moment où la concertation s'arrête pour prendre audit et puis l'enquête publique il se passe à peu près une année, c'est le travail que mène la collectivité pour mettre au point son dossier avec des allers-retours avec les administrations et ainsi de suite je me permets de le dire parce que je suis commissaire enquêteur mais c'est quand même quelque chose d'important voilà donc les missions du garant ce qui est très important c'est qu'on ne prend absolument pas parti sur le projet. Si vous nous posez des questions par exemple on ne vous répondra pas sur le projet. On peut avoir un avis perso qu'on garde bien évidemment pour nous mais de toute façon il ne transparaît pas ni dans la concertation ni dans le bilan. Le bilan dont on vous a parlé tout à l'heure c'est un bilan qui porte sur ce que nous avons entendu de votre part, de la part de la population et sur les modalités c'est à dire en fait finalement le fait de faire plusieurs concertations, moi j'en ai pas fait beaucoup, mon collègue en a fait 4 ici sur la Réunion, moi j'ai fait la concertation de la RN 5 CILAOS sécurité les 6 kilomètres qui sont sur la direction de Cilaos à partir de la rivière Saint-Louis et c'est vrai qu'à chaque fois on a des dispositions qui sont des dispositions très particulières qui font que on essaie de conseiller la collectivité au mieux que nous pouvons par rapport à notre propre expérience. C'est dommage que mon collègue ne soit pas là parce qu'il y a vraiment une expérience beaucoup plus forte que la mienne alors les modalités de participation du public donc voilà calendrier donc vous connaissez on vous l'a présenté. La qualité, l'intelligibilité, la sincérité des informations c'est très important c'est à dire que vous pouvez avoir accès, vous devez, vous avez accès à l'ensemble des informations disponibles sur le projet si ces informations vous sont pas forcément donnés dans le dossier synthèse qui vous est donné avec lequel vous pouvez repartir vous avez un dossier que vous pouvez consulter et surtout vous avez beaucoup d'informations sur internet qui sont vraiment mis à votre disposition et dans des conditions particulièrement facile en fait de de lecture. Alors les caractéristiques pertinentes et l'expression publique voilà on fait ce qu'on peut pour qu'effectivement vous puissiez avoir la possibilité de vous exprimer donc vous avez aussi un questionnaire qui est un questionnaire dont on attend beaucoup si vous voulez au niveau des résultats et surtout quand on vous pose une question si vous répondez par oui ou par non il est important aussi que vous dites pourquoi vous faites cette réponse. Nous ce qui nous intéresse c'est en fait que vous puissiez véritablement exprimer votre position la possibilité pour le public de poser des questions donc voilà toutes les voix comptent de la même manière et le respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public voilà notre mission donc vous me verrez ici prendre beaucoup de notes, je ne parle pas mais sauf à répondre à certaines questions bien évidemment.

Question du public : Oui j'ai bien compris le rôle du garant dans la légalité que l'enquête soit légale et autre mais quand tous les avis vont être donnés qu'est ce qui va se passer ? Est-ce qu'il y a par exemple, je vous donne un exemple, si il y a 200 personnes qui ne veulent pas de la tyrolienne est ce que si les porteurs d'ouvrages n'en tiennent pas compte est ce que la loi peut faire quelque chose ou qu'est ce qui se passe enfin ?

Mr MASTERNAK : Alors j'ai précisé tout à l'heure que le bilan c'était un bilan, en fait on essaie de faire ressortir, c'est pas toujours très simple, on essaie de faire ressortir toutes les opinions qui nous paraissent véritablement encadrer complètement le projet. Aucune opinion n'est oubliée entendons-

nous bien. Donc le bilan, alors je vais laisser de côté la question des modalités c'est à dire comment s'est passé la concertation c'est aussi une question qui vous est posée mais en fait ce qui nous importe c'est vraiment ce qui ressort de vos différentes observations. La concertation se termine le 23 juillet donc le bilan sera remis dans le mois qui suis donc on doit le remettre le bilan pour le 23 août et ensuite la collectivité a un mois pour se prononcer c'est à dire en fait en tirer elle-même les conclusions par rapport à ce qu'elle a entendu et par rapport au bilan des garants. Cette décision, ces décisions lui appartiennent totalement il n'y a pas derrière de contrôle euh si tant est qu'il faille pareil comme ceci puisque vous je réponds à votre question il n'y a pas de de contrôle de savoir si quelles sont les décisions qui sont prises par la commune en rapport avec ce qu'elle a entendu en particulier.

Question du public : Oui moi je trouve un petit peu dur pour les citoyens de n'avoir que trois semaines de concertation en pleines vacances scolaires pour un projet aussi ambitieux et qui va coûter quand même enfin je veux dire dont le financement FEDER est important. Est-ce que du 1er au 23 juillet ça a été les circonstances ou si justement vous voulez escamoter ladite concertation voilà merci ?

Question du public : Pour le bilan est ce que le public aura accès quand vous allez le rendre à la mairie quoi est ce qu'on aura accès ?

Mr MASTERNAK : Le bilan est effectivement rendu à la collectivité oui.

Mr BOYER : Bonjour Louis Boyer donc ingénieur chef de projet sur le parc du volcan. Alors pour répondre à votre question Madame c'est que nous avons dans le cadre du projet deux formules la première formule c'était de faire la déclaration d'intention qui a été faite et nous avons donc par rapport à cette déclaration d'intention deux mois de publication sur le site de la préfecture et de la mairie c'est vraiment un projet avec l'intention. Lorsque nous avons écrit donc au préfet, le préfet nous a préconisé donc de faire cette concertation sous l'égide d'un garant. Le maire a saisi donc là CNDP et la CNDP a nommé deux garants pour encadrer donc cette concertation. Alors concrètement sur la période qui est déterminée la loi prévoit qu'il y ait au moins 15 jours minimum nous sommes partis sur 3 semaines sur la concertation et nous avons jugé compte tenu que c'est un projet qui est déjà connu mais rétréci à une surface bien déterminée qu'on pouvait donc aller sur trois semaines. L'idée ce n'est pas de saboter donc la concertation mais bien sûr de donner l'ensemble des informations et c'est pour cette raison que le maire a pris l'option qui est plus longue, plus compliquée je dirais que de nommer deux garants, de retenir ces deux garants par rapport à la CNDP.

Présentateur : Si vous voulez bien en fait vraiment on prendra toutes vos questions, ceux qui ont déjà vécu les deux dernières réunions, on va essayer d'aller plutôt présenter le projet et prendre l'ensemble de vos questions derrière et le garant sera disponible est ce que tu voulais compléter peut être oui?

Mr MASTERNAK : C'est le bilan de la concertation qui sera mis à disposition mais il est surtout important qu'il soit adossé au dossier de mise à l'enquête publique. C'est le bilan de la concertation qui est mis à disposition du public. Mais ce n'est pas le bilan des garants. Le bilan de la concertation c'est le bilan aussi avec les questions avec les réponses.

Mme RADEGONDE : Ce qu'il convient de rappeler je reprends Madame RADEGONDE, responsable des services de la Plaine des Cafres, bonjour à tous merci d'être nombreux ce qui me fait plaisir c'est de revoir des visages que l'on a revu effectivement à l'atelier riverains et qu'on a revu lors du démarrage. Ce qu'il convient de rappeler c'est que la déclaration d'intention du projet est sur site de la préfecture et de la commune depuis le 12 mars même si effectivement ce projet qui était pardon.... (interrompu par une personne du public... propos inaudibles)

Ah non y'a pas de frayeur alors donc cette déclaration d'intention elle a été effectivement mise sur les sites depuis le mois de mars même si le projet a été modifié et lorsqu'on c'est pour ça qu'on a aussi relancé cette concertation. C'est combien de rappeler c'est que les délibérations du conseil municipal sont effectivement à disposition, lorsque l'on passera ce bilan au conseil municipal il sera effectivement accessible à tout un chacun donc c'est important de savoir que l'information elle se suit et c'est pour ça aussi qu'il est important lorsque vous mettez des commentaires que vous puissiez laisser vos coordonnées mail pour qu'on puisse aussi au fil de l'eau vous envoyer des informations sur les mails. Donc pour reprendre un petit peu donc sur la déclaration d'intention et sur la concertation je souhaite reprendre avec vous aussi les différentes étapes parce que ça ne s'arrête pas à la concertation ça ne va pas s'arrêter à la délibération qui sera donnée donc vous avez bien sûr la période de concertation dont vous maîtrisez les dates maintenant à la remise du bilan des garants et ensuite nous avons des dépôts de la demande d'autorisation environnementale. Alors c'est effectivement c'est des services de l'État qui font l'instruction de cette demande d'autorisation environnementale. Ensuite vous avez de nouveau une enquête publique alors effectivement, mais pour les personnes c'est assez confus, concertation enquête publique et comme le disait Monsieur MASTERNAK tout à l'heure c'est important que vous puissiez savoir que vous avez aussi la possibilité lors de l'enquête publique de faire valoir vos suggestions, vos idées, vos remarques. Ca c'est important. Ensuite vous avez de nouveau un avis conclusion du commissaire enquêteur juillet 2022 ensuite bien sûr à chaque fois s'ensuit des délibérations du conseil qui sont des délibérations publiques accessibles. Une décision préfectorale que l'on attend et on espère en octobre 2022, début des travaux on espère aussi fin 2022 et ensuite une date de fin des premiers travaux Monsieur BOYER vous en fera le listing à fin 2023. Je vous propose même si nombreux sont ceux qui connaissent un déroulé et cetera puisque Monsieur BOYER puisse reprendre après la présentation du prochain rendez-vous effectivement une présentation des différents points. Nous avons déjà eu un atelier riverains qui était mercredi 7, s'ensuivra un atelier environnement lors de cet atelier seront bien sûr vu les notions de faune, de flore, de biodiversité mais beaucoup plus en profondeur. Vous avez aussi un atelier tourisme qui concerne l'ensemble des acteurs aussi l'ensemble des acteurs du monde économique local donc effectivement restaurateurs, gîteurs tout le monde est invité. Nous avons ensuite une réunion de restitution du bilan le 23 juillet ou bien sûr vous serez invité à ce moment-là. Je vous propose maintenant de passer à la présentation du projet et je laisse la parole à Monsieur BOYER. Alors les enjeux ont été vus et revus par Madame LEIGHNIG mais bien sûr il convient de souligner les enjeux liés bien sûr au développement économique ce qu'il faut savoir c'est qu'il était estimé qu'en 2030 la population réunionnaise sera d'un million. 20 % de la population sera au niveau des hauts. Il y a dès à présent cette notion de développement économique à penser, sa notion de biodiversité, de préservation et de développement de la biodiversité, de la lutte parce que c'est très important contre les espèces invasives qui sont importantes dans les hauts et cette notion d'attractivité du territoire donc effectivement c'est sur ce triptyque que se situent les enjeux

Question du Public : Bonjour j'aurais voulu avoir un éclairage sur les modalités de l'enquête publique en fait, quel public, est ce que ça a une valeur statistique ou juste une valeur d'opinion ?

Mr MASTERNAK : Est-ce que vous pourriez préciser votre question s'il vous plaît ?

Personne du public : Il est écrit qu'en juin 2022 ce il y aura une enquête publique et je connais pas les modalités de cette enquête publique. En fait est-ce c'est une enquête publique qui aura une valeur d'enquête d'opinion ou une portée statistique ?

Mr MASTERNAK : C'est une enquête publique classique et obligatoire.

Question du Public : Est-ce qu'on va tenir compte des avis de cette enquête publique ou faire n'importe quoi derrière ?

Mr MASTERNAK : Si vous voulez je peux vous répondre en tant que commissaire enquêteur mais je pense que ça va prendre un petit peu de temps par rapport à la question je veux juste..... (parole coupée par le public... propos inaudibles) C'est bien fait pour ça de toute façon le commissaire enquêteur contrairement à un garant dans le cadre d'une concertation le commissaire enquêteur dans le cadre d'une enquête publique lui il prend position. Ce que je veux dire c'est une obligation qui est faite au commissaire enquêteur de prendre position sur le projet en fonction d'une part de ce qu'il entend et d'autre part de sa propre perception c'est à dire que là on est complètement libre après la question de savoir s'il est tenu compte de ce que dit le commissaire enquêteur, ce n'est pas à moi de vous de vous répondre je n'en sais strictement rien puisque le dossier qui passe à l'enquête publique est un dossier qui est un dossier absolument complet c'est à dire toutes les administrations sont présentées, il y a notamment en matière d'environnement une étude d'impact extrêmement poussée vous le savez bien pour ceux qui ont vu des dossiers d'enquête publique et des études d'impact qui font 2000 pages et je comprends que de toute façon c'est extrêmement compliqué d'entrer dedans c'est pour ça qu'il y a des résumés enfin c'est vrai que c'est de plus en plus complexe. Ensuite si vous voulez l'avis du commissaire-enquêteur il est pris en compte par l'autorité qui va prendre la décision d'autoriser l'opération sur le plan environnemental c'est généralement le préfet, la manière dont il traite l'avis du commissaire-enquêteur, le commissaire enquêteur ne le sait pas voilà et là on part sur quelque chose je pense je prends trop de temps.

Mr BOYER : Je voudrais juste rajouter un mot..... (parole coupée par le public)

Personne du public : Le dossier est déjà ficelé.

Présentateur : En tant que garant, il vient de vous présenter son rôle, ce qui sera important on entend vraiment votre remarque mais en fait le rôle principalement de cette concertation c'est d'écouter vos avis sur le projet on entend clairement vous doutez de l'impact de vos retours c'est ça qu'on entend donc là je pense que c'est de vous dire que l'ensemble.... (parole coupée par le public)

Mr MASTERNAK : Je peux apporter une réponse si vous le souhaitez, mais j'espère pas que vraiment les discussions portent sur ces questions-là.

Question du Public : Il y a combien de personnes qui ont signé l'enquête, qui a participé à l'enquête ?

Présentateur : Là on est en concertation Monsieur. C'est pour ça je pense qu'on mélange les sujets, l'enquête publique ça sera juin 2022 c'est ça ce qui me semble important c'est que je pense qu'il y a des gens qui ne connaissent pas encore le projet totalement parce qu'on a eu beaucoup de versions du projet. On s'est rendu compte dans les deux dernières réunions c'est que les gens avaient une idée sur le projet qui était pas forcément celle qui est aujourd'hui en place. Donc ce que je propose vraiment on aura le temps de répondre à l'ensemble de vos questions c'est qu'on avance sur le projet important vraiment de la concertation. Je suis très sensible à la démocratie mais c'est vraiment la concertation c'est une chance vraiment moi je crois à ça. Voilà pourquoi j'accompagne les concertations c'est parce que c'est une chance de pouvoir donner un avis avant que le projet soit ficelé. Parce que quand on arrive en enquête publique le projet il peut plus beaucoup bouger j'imagine enfin il commence à être plus figé mais là d'accord mais là c'est en concertation c'est pour ça c'est maintenant vous pouvez donner vos avis mais c'est maintenant parce que le projet se fige mais au fur à mesure c'est à dire que là on est au tout début vous avez la chance de pouvoir donner votre avis au tout début c'est vraiment pour être entendu.

Mme RADEGONDE : Je vous propose parce qu'il y a énormément de personnes qui n'ont pas vu quand même le projet et qui souhaitent voir le projet. Gardez vos questions on les prendra toutes une à une. Mais on va passer à la phase présentation et ensuite je vous propose qu'on fasse effectivement la phase débat par la suite. Écoutez je vois qu'il y a des personnes qui demandent à avoir ne serait-ce à voir le projet.

Brouhaha dans le public....

Présentateur : Excusez-moi pardon excusez-moi on va répondre pardon alors on va changer on va si vous voulez est ce que des gens sont intéressés pour qu'on présente le projet sinon on va répondre à vos questions et on ne présente pas le projet mais..... (parole coupée par le public) En fait vous pouvez poser vos questions. Donc on peut rester si vous voulez encore un petit un petit moment sur ça on veut pas vous couper la parole du tout donc on va vous donner la parole c'est juste que comme on est là pour parler d'un projet si on peut ensuite si vous voulez bien qu'on prenne 3/4 questions là. Pour qu'on puisse répondre sur la partie technique de la concertation et qu'après on passe à la présentation du projet je propose il y avait je crois une dame, un monsieur on redescend et on vous prend vos questions.

Question du public : On m'a dit que c'était mon tour merci de me donner la parole bien que l'intention n'était pas là. Voilà monsieur disait quand l'enquête publique sera en cours les choses ne bougeront plus c'est là le danger. Quelqu'un vient de dire ça.

Présentateur : Je viens de me faire engueuler je viens de me faire engueuler donc vous avez raison.

Personne du public : Le problème c'est que souvent quand on fait certaines enquêtes publiques il n'y a pas de publicité dessus il y a très peu de gens qui viennent parce que les gens ont l'information après résultat jamais avant je connais comment ça marche. Ayant été dans la boutique je sais comment fonctionne notre chef.

Question du Public : Je voulais demander comment ça se fait que beaucoup de panneaux des enquêtes publiques sont déchirés ?

Question du Public : Bonjour Antoine FONTAINE du CNAC collectif pour le maintien des activités au cœur de la Réunion. C'est pas vraiment une question je dirais c'est plutôt une remarque et peut être pour apporter un début de réponse au questionnement qu'aujourd'hui les personnes ont un questionnement légitime. D'ailleurs le droit à la participation du public sur les décisions donc sur les projets qui ont une incidence environnementale est issu effectivement de la charte de l'environnement de 2005 qui elle-même fait l'objet en fait qui a transposé une convention internationale que la France a signé qui s'appelle la convention d'Aarhus et dans cette convention d'Aarhus il y a notamment donc le droit à l'information, une information qui doit permettre aux citoyens de pouvoir se déterminer dans le cadre du droit à la participation du public et il faut bien dire que la concertation publique ce qu'il faudrait aussi peut être rappeler c'est que dans le cadre d'une concertation publique il y a aussi l'option zéro qui doit être abordée. C'est à dire le fait que le projet ne se réalise pas. Et c'est vrai qu'à ce stade ça donne le sentiment que les gens bah tout est déjà ficelé donc c'est peut être important de le rappeler que cette participation doit aussi envisager la possibilité que le projet ne se réalise pas et enfin le dernier droit qui est dans cette convention d'Aarhus est également dans la charte de l'environnement c'est l'accès à la justice en fait c'est ça aussi qui permettra ensuite de nous donner un pouvoir c'est de savoir si la personne qui porte le projet a bien rempli ses missions en terme d'information, en terme de participation et c'est sûr que sur ce genre de

projet et bien derrière il faut pas hésiter à aller devant le tribunal et notamment le tribunal administratif pour pouvoir contester ce type de projet qui sont des projets absolument pour moi, enfin là c'est un point de vue personnel du coup, qui sont complètement inutiles et on se rend bien compte que déjà l'information sur la concertation publique elle a été très mauvaise, très mauvaise parce que on a fait deux publications dans le JIR et le Quotidien et on s'est contenté uniquement de ça. On a mis des panneaux sur le site qui ont été déchirés et puis aujourd'hui eh bien il y a eu une communication déjà avec les médias à posteriori du démarrage de la concertation publique parce qu'il commençait à avoir des articles dans la presse après le 1er juillet donc déjà sur l'information il y a déjà beaucoup de lacunes. Donc les gens s'interrogent maintenant sur leur participation, leur présence aujourd'hui est ce qu'ils vont avoir une influence bien écoutez ça dépendra de notre mobilisation à tous je dirais dans le cadre de cette concertation et puis après aussi de la démarche derrière, aller en justice devant le tribunal administratif.

Présentateur : Merci beaucoup on rappelle qu'on peut vraiment aller sur le site internet il y a la possibilité de poser l'ensemble de vos questions. Il y aura des réponses, le maître d'ouvrage s'est engagé à répondre à chaque fois sur le site. Je crois qu'il y a Monsieur et puis après on vous propose de répondre déjà sur ce premier nombre de questions.

Personne du public : Bonjour moi c'est pas une question c'est juste pour un petit avis sur le peu de public qu'il y a ici pour ce projet-là fait un vote à main levée pour voir qui ici est pour le projet et contre le projet.

Mr MASTERNAK : La concertation ce n'est pas un sondage.

Mr MASTERNAK : Je suis pas un expert mais j'ai une expérience assez forte dans le domaine et pendant ma période professionnelle, j'ai travaillé plus de quarantaine d'années dans l'ancien ministère de l'équipement, donc devenu environnement, écologie et transition énergétique et écologique aujourd'hui. Donc je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, si vous avez vraiment des questions sur l'enquête publique, je peux lui répondre à côté parce que c'est pas l'objet de la réunion d'aujourd'hui. Ceci étant, il est demandé au commissaire enquêteur, dans son rapport de donner un avis favorable ou défavorable. Quand il donne un avis défavorable, il est défavorable, d'accord, c'est à dire en fonction d'un certain nombre de critères et de motivation vous dire aussi tous les rapports des commissaires enquêteurs sont lus et examinés par le président du tribunal administratif qui peut très bien dire, il y a pas de motivation, ça marche pas, d'accord, donc soit vous donner un avis défavorable soit vous donner un avis favorable. Vous pouvez donner un avis favorable à trois niveaux, un avis favorable entre guillemets sec, un avis favorable avec réserve, c'est à dire en fait, si la réserve n'est pas levée, l'avis devient défavorable et vous mettez également la possibilité de faire un avis avec recommandation. Voilà le commissaire enquêteur a fait son boulot, il transmet le travail au tribunal administratif et transmet son travail au maître d'ouvrage. C'est le préfet qui donne, vous le savez bien, c'est le préfet qui donne l'autorisation environnementale, voilà après si vous me demandez ce qui ce qu'il en est derrière la plupart du temps, les commissaires enquêteurs essayent de savoir quel est l'avis qui est donné derrière, mais il ne sait pas pourquoi la décision.

Présentateur : Peut-être quelque chose qui est important, c'est notre obligation de vous donner le maximum la parole et d'entendre un maximum d'avis, parce que je trouverais intéressant quand même qu'on vous présente le projet, même en cinq minutes très rapidement. Que ceux qui veulent s'exprimer sur le contenu du projet, qui aimeraient faire des améliorations, qui auraient des avis et des ajouts, des suggestions, puissent le faire et que après, si on a du temps, il restera du temps, sinon on peut rester après pour répondre aux questions sur l'enquête publique qui sont plus de la technique et du coup c'est que j'ai peur qu'on loupe les avis de certaines personnes qui aimeraient les exprimer.

Personne du public : Il ne s'agit pas d'un questionnement technique il s'agit d'un questionnement démocratique sur le fait démocratique et c'est pas une histoire de comment dire de sophistication de la loi c'est qu'on cherche nous à faire entendre quelque soit nos voix à les faire entendre et ce qu'on ressent en tout cas moi ce que je ressens c'est que bah je suis dans un cas où on me dit que l'étude d'enquête publique n'a pas valeur d'écoute de ce que j'ai envie de dire en fait.

Mr MASTERNAK : C'était je me répète, mais je peux vous donner mon expérience, mais ça va prendre du temps et ce n'est pas ça qui va faire avancer le projet si vous voulez, vous me posez vraiment des questions réglementaires. Monsieur a parfaitement raison de faire cette réponse. Il y a une réglementation qui s'applique sur l'information si vous voulez sur l'information sur l'enquête publique par rapport aux gens et ça on peut en parler. On est tous d'accord sur le fait qu'il y a beaucoup de gens, je veux dire à partir du moment où vous ne voyez pas l'affiche c'est un peu compliqué. Voilà, vous ne vous lisez pas, vous avez loupé comment dire la journée ou il y avait l'information sur le journal ça devient toujours un peu complexe. Voilà. Et puis toutes les, je veux dire, toutes les enquêtes n'ont pas la même valeur. Mais enfin, quand vous avez une enquête sur le PLU sur 1PPR, il y a des centaines de personnes. Donc en fait il y a le bouche-à-oreille aussi là où on voit peu de monde effectivement vous avez raison, sans doute c'est sur les questions, comment dire de projets environnementaux qui ne touchent pas la propriété des individus. Parce qu'il y a l'enquête publique classique si vous voulez, sur les projets, le plan de programme, mais ensuite vous avez des enquêtes publiques spécifiques où il y a des, comment dire ce qu'on appelle des enquêtes parcellaires pré déclaration d'utilité publique, ça, je ne connais pas, j'en ai jamais traité. Voilà.

Présentateur : Peut-être aussi juste, c'était important, en fait on a peut être fait un peu rapidement, mais on est vraiment dans cette phase de concertation publique qui en amont de l'enquête publique est ce qu'on peut peut-être faire, j'entends et c'est important, c'est, vous voyez, je me suis trompé sur le public, c'est que du coup moi je maîtrise pas suffisamment bien ce sujet là et de se dire peut-être on pourrait préparer quelque chose pour vous relister les étapes du projet, on peut pas le faire là parce que du coup, c'est mais c'est qu'on vous prépare un document qu'on peut mettre sur le site internet par exemple. Pour répondre à cette question-là, vous voyez de qu'est-ce que c'est l'enquête, la concertation pour vraiment vous éclaircir ça je pense qu'on peut, on peut le préparer, c'est juste que je pense que c'est assez technique. Enfin c'est assez subtil l'administratif et j'ai peur qu'on que ça dure, que ça puisse être long.

Mr MASTERNAK : Pour répondre aussi sur la question de la concertation que vous avez posée, je tiens quand même à préciser que la collectivité n'était pas tenue, n'était pas tenue de faire appel à la commission nationale du débat public pour nommer des garants. Et je peux vous assurer, et si mon collègue était là, je crois qu'il serait tout à fait d'accord avec moi, que on a été particulièrement, je dirais, on a mis une pression très forte mais la commune vraiment bien travaillé avec nous, c'est à dire qu'en fait, c'est pas la pression qui a fait, que les modalités ont été choisies, les réseaux été choisis, c'est simplement ils avaient besoin d'un coup de main pour ne rien rater au niveau de l'information et au niveau des modalités, même si c'est sur trois semaines, mais la question, je dirais, était traitée. L'explication vous a été donné du pourquoi de ces trois semaines. Voilà, mais vraiment on a fait un travail conjoint. Et si aujourd'hui effectivement on peut de toute façon moi, j'entends les critiques aussi, ça s'adresse aussi au garant qui ont donné un certain nombre de conseils, donc à la collectivité. Moi je suis preneur, je note et ensuite ça nous permet effectivement comment dire d'améliorer les choses sur les concertations à venir. Donc n'hésitez pas à nous solliciter là-dessus. Vous avez un site internet donc garant spécifique pour nous. Donc il y a des questions qui nous sont posées, qui ne relèvent pas de notre compétence en matière de réponse. Par contre sur ces questions-là vous n'hésitez pas on lit.

Mme RADEGONDE : Je voudrais revenir sur la communication en termes d'informations sur la concertation. Ce que nous disent les textes c'est qu'effectivement nous sommes dans l'obligation 15 jours avant le démarrage de la concertation de faire une publication à la fois dans les journaux locaux et sur le site de la commune. On a souhaité aller plus loin en terme d'information puisque nous sommes passés aussi par les médias radio pour porter cette information çà c'est important, on a été aussi au-delà de l'affichage des sites de la collectivité puisque dans toutes les grandes surfaces entre ici et le Tampon ça a été effectivement affiché. Donc en terme de communication on avait travaillé effectivement aussi avec les garants là-dessus pour aller au-delà et d'avoir à porter connaissance la plus large possible mais c'est sûr on n'a pas mis de flyers comme vous dites dans les boites aux lettres et cetera. Mais on a été au-delà des obligations réglementaires pour apporter une plus grande information.

Présentateur : C'est parti dans toutes les boîtes aux lettres.

Personne du public : J'avais pas tout à fait terminé ce que je disais moi ce projet quelles que soient les modifications que ici dans cette salle on va demander on est quoi une trentaine çà n'aura pas d'impact parce que le but ce projet il a déjà pratiquement 30 ans. Il a été jeté sept fois, il a été presque annulé une fois parce que la chose n'est pas viable, la chose n'étant pas viable mais le pharaon voulant laisser une pyramide quel que soit ce qu'on va dire il n'en tiendra pas compte. Et quelles que soient les modifications qu'on souhaiterait apporter quelles que soit les modifications éventuelles qu'on souhaiterait amener même si le projet n'est pas viable il se fera si le pharaon on a le temps si le peuple lui en donne le temps uniquement.

Présentateur : Est-ce que vous pouvez nous proposer peut-être des modifications si on prend vos modifications, ça nous permet de les soumettre.

Personne du public : 30 ans qu'on propose des modifications depuis que le projet EST en place et ces modifications n'arrivent pas.

Présentateur : Mais le problème, c'est que le garant, son rôle, là c'est d'entendre le rôle et puis des garants, puis de toutes les personnes qui sont ici aujourd'hui, c'est.... (parole coupée)

Personne du public : Lui-même il sera pas écouté. Le problème c'est qu'on est dans une zone agricole les agriculteurs parlent ils sont pas écoutés. Aujourd'hui y a un bruit qui court comme quoi la région a donné un financement sous réserve que la zone haute du Tampon intègre le parc national et les contraintes du parc national.

Présentateur : On peut vous répondre par exemple, je pense, est ce qu'on peut avoir une réponse est-ce qu'on a des infos là-dessus, ça vous parle ?

Mme RADEGONDE : Non pas du tout.

Présentateur : J'essaie de comprendre votre question, c'est, est ce que vous allez être entendu ? Mais en fait on a déjà.... (parole coupée)

Personne du public : Le financement a été conditionné à condition que la zone des hauts du Tampon ou moi j'habite, j'habite dans les bas de la Plaine des Cafres, toute la Plaine des Cafres passerait en zone périphérique du parc national c'est-à-dire sous impact parc national. C'est à dire quand vous avez une intervention à faire chez vous en tant qu'agriculteur vous aurez une institution en plus à qui demander des autorisations c'est parc national et aujourd'hui dites-vous bien il y a un Monsieur BEC qui est dans le parc national il va couper deux branches de bois sur un sentier il a eu une amende de 3000 euros au tribunal Ah c'est pas vrai on peut le prouver on emmène les papiers.

Présentateur : Est-ce que vous avez d'autres questionnements ? Enfin, on va faire redescendre le micro si voulez bien, on fait circuler le micro.

Personne du Public : Madame l'a juste dit qu'on a affiché jusqu'au Tampon. Et pourtant je vois sur le projet il y a une zone de pique-nique donc ça veut dire que quand la zone de pique-nique sera réservée c'est tous les réunionnais qui sont impliqués là-dedans et pourquoi ne pas faire de la pub quand vous avez dit que ça a été passé à la radio moi j'ai pas entendu peut être que j'étais pas là mais je veux dire il faut que tous les réunionnais soient au courant moi je descends dans l'est je descends à Saint Pierre les gens ne sont pas au courant. Et on a fait un petit truc ici là juste la vite fait, les gens y fait ah bon. Pourtant ils habitent juste au parc du champ de foire et ils sont pas au courant.

Madame RADEGONDE : D'où l'intérêt pour nous d'utiliser effectivement les médias que ce soient les journaux locaux et effectivement la radio.

Question du Public : Au niveau de la concertation préalable elle est de trois semaines qui est ce qui décide qu'elle va être de trois semaines parce que c'est pas entre 15 jours et 3 mois normalement, qui décide de ça ?

Mr MASTERNAK : Alors concrètement donc c'est le code de l'environnement donc qui précise donc les délais de la concertation à minima de 15 jours donc on a fait le choix sur 3 semaines.

Question du Public : Pourquoi trois semaines puisque c'est un projet d'une grande ampleur donc ?

Mme RADEGONDE : Non mais c'est le code de l'environnement qui nous dit effectivement, on suit le code de l'environnement, le code de l'environnement nous précise 15 jours on a fait le choix voilà de de 3 semaines voilà.

Question du public : C'était ma première question effectivement ce délai de concertation préalable à en principe est fonction de l'importance du projet. Or là c'est un projet important qui va demander un financement élevé trois semaines ça me paraît, surtout dans les vacances scolaires, ça me paraît amplement insuffisant et pour nous citoyens c'est une façon peut être injuste mais c'est notre ressenti que vous voulez bâcler l'affaire point barre pourquoi pas trois mois merci.

Présentateur : Ce qui est aussi important c'est de se dire qu'on a trois semaines et que là on est à la deuxième réunion. Voyez, on a 2h et on se questionne sur est-ce que ça vaut le coup qu'on échange et qu'on donne nos avis ? Moi j'aurais envie de vous dire donner vos avis. Et puis en tout cas qu'on les entende pour qu'on puisse nous les restituer. Si vous ne les donnez pas en tout cas, c'est sûr qu'on aura du mal. Voilà j'espère que vous le ferez sur Internet et avec les papiers qu'on vous laisse.

Question du Public : C'est trois semaines et la question que moi je pose, j'ai l'impression de l'avoir déjà entendu, est ce que ça vaut le coup qu'on pose des questions pendant trois semaines ou pendant trois mois ? est-ce que ce qu'on va mettre en avant va être juste entendu parce qu'il semble que le rapport des garants il est pas disponible pour nous ça veut dire que Ben il y aura ce qu'ils veulent dedans mais est-ce que si nous on est 30 là, si il y a 29 personnes qui disent on veut pas de ça on est représentatif de la vie de la citoyenneté et le parc n'aura pas lieu parce que c'est peut-être pas la peine qu'on se mobilise pendant 3 semaines ou pendant 3 mois si ce qu'on dit tout le monde s'en fout. Vous dites que vous aller prendre des notes et que vous allez en référer à ceux qui sont à l'origine du projet mais ceux qui sont à l'origine du projet s'ils ont déjà décidé de mettre ça à la poubelle et c'est ce que nous on a l'impression. Vous avez cru comprendre que l'énergie aller un peu là en ce moment nous ce qu'on pense c'est que notre avis on nous fait plaisir en mettant avec des garants qui sont certainement de bonne foi sur des beaux papiers et qu'ensuite ça ça passe au broyeur parce que la décision est déjà prise donc ce qu'on veut ce qu'on veut nous c'est la certitude, la certitude et vous allez nous signer un

papier pour qu'on ait la certitude que notre avis est ce que nous on vote là maintenant et on dit le projet on n'en veut pas, je sais que c'est non mais à un moment quand est-ce que la population va pouvoir dire oui on en veut non on n'en veut pas.

Mme RADEGONDE : C'est pour ça que c'est important c'est très important que vous puissiez donner votre avis sur le site.

Mr MASTERNAK : Je ne peux que répéter ce que j'ai dit, c'est à dire que la commune a présenté en toute transparence à la commission nationale du débat public qu'elle avait choisi cette période de concertation par rapport à une contrainte qui est très forte pour elle, qui est l'utilisation de crédits du fonds européens, donc du FEDER, qui impose, vous le savez bien, pour ceux qui ont l'habitude de regarder un petit peu les projets comment ils sont financés, que les travaux soient réalisés à une telle date de manière à pouvoir effectivement toucher ces fonds. Et quand on fait le travail à l'envers, c'est à dire que quand on part à la fin de l'année 2023 et qu'on remonte avec toutes les, comment dire ? les procédures qui sont les procédures obligatoires, on arrive en fait à déterminer un timing de concertation qui est celui qui a été précisé. Voilà parce qu'effectivement la commission nationale du débat public s'est aussi posé la question. Elle nous a aussi posé la question, en nous demandant bon bah 3 semaines voilà c'est trois semaines. Alors le premier point que je voulais vous donner. Le second c'est vous l'aurez pas en trois semaines, le travail qui est réalisé par la commune, c'est un travail je veux dire qu'elle aurait pu dilué quand je dis dilué, c'est à dire que en fait il y aurait pas eu forcément plus de réunions publiques parce que c'est toujours un travail qui est demandé à l'ensemble du personnel. C'est pas quelque chose de simple à faire. Moi, je vais vous dire sur la route, c'était deux mois, deux mois de concertation. On a eu 4 réunions publiques. Sur la quatrième il n'y a eu personne. Il n'y a eu personne et pourtant on pouvait pas dire qu'il n'y avait pas d'information, il y avait des informations derrière les bus.

La concertation Je me suis mal exprimé, peut être tout à l'heure. Voilà, voilà. Moi, moi je pense que voilà là concertation, je pense que mon collègue pourrait le dire. C'est aussi l'écoute, l'écoute de tous et je pense qu'il serait quand même intéressant à ce que chacun d'entre vous puisse regarder le projet et dire ce qu'il en.

Question du public : J'ai pris le temps de venir parce que j'ai appris qu'il y avait l'atelier riverains qui avaient lieu le 7, je suis propriétaire au Topaze j'ai pris connaissance de cet atelier le soir le 7 au soir je me suis déplacé le lendemain je suis venu prendre connaissance du projet quand je regarde le plan de masse le lotissement Topaze il est blanc, que vont devenir ces deux espaces s'il vous plaît ?

Mr BOYER : Alors juste un élément important pour vous c'est que donc l'atelier riverain vous pouvez le retrouver sur le site, il y a l'enregistrement de l'atelier. Donc effectivement vous pouvez donc l'écouter et donc vous pourriez sur les éléments qui sont importants pour vous en tant que résident ou propriétaire de la cité Topaze donc le faire remonter sur bien sur l'espace de partage et puis nous on va vous répondre bien entendu.

Question du Public : La question je la pose là, j'ai pas posé la semaine dernière, je la poserai pas sur le site, je vous la pose à vous en tant que chef de projet parce qu'avant d'avoir un projet il y a dû y avoir un avant-projet. A aucun moment on a été informé, j'apprends par mes voisins que leur maison est en état de préemption d'accord j'ai fait un investissement j'ai endetté ma famille d'accord il y a 4 ans de cela je l'aurais pas fait la vos projets il est pas venu de la semaine dernière, d'accord il est pas né du financement du FEDER qui va avoir lieu avant fin 2023, on est bien d'accord ce n'est pas le premier projet de la commune du TAMPON qui a été mené avant 2023 il faut 3 ans auparavant

d'accord donc on est en train de nous prendre pour des billes. Que va devenir le lotissement TOPAZE s'il vous plait ?

Mr BOYER : Concernant le projet sur la cité Topaze donc je vous rassure il n'y a pas d'expropriation qui est prévue. Donc voilà donc il n'y a pas d'expropriation prévu sur la cité TOPAZE ça c'est la première chose. Sur l'atelier riverains effectivement il y a une question qui a été posée comment la commune a acquéri donc bien entendu les parcelles qui ont été donc vendues, qui ont été mises en vente par les propriétaires qui sont limitrophes au parc il n'y a pas eu si vous voulez de la préemption de parcelles dans la cité TOPAZE.

Personne du public : La mairie a mis son droit de préemption. La personne n'a même pas le droit de choisir à qui vendre. Elle est en train de mettre main basse et vous vous savez très bien plus que moi combien de logements sont vides et quand on parle de rats et d'espèces invasives, vous avez déjà vu combien de rats circulent dans le lotissement le soir à cause de ces maisons vides moi quand je me promène avec mes enfants révision moi je les vois passer. On nous met des flyers parce qu'il faut protéger les rats aujourd'hui pour avoir l'information sur le projet de 12 millions d'euros on n'est pas capable de nous informer ne serait-ce pas avoir recommandé ou par courrier simple d'accord.

Mme RADEGONDE : Alors par contre ce qui était très intéressant avec l'atelier riverains c'est que les riverains sont arrivés avec trois pages de questions qu'ils avaient travaillé en amont et de manière concertée donc toutes les problématiques que vous pouvez soulever ont été vous pouvez aller sur le site et entendre on a repris et on a basé cet atelier riverains essentiellement sur les trois pages de questions que les riverains avaient établi de manière concertée et donc là vous aurez effectivement des questions bien précises et des questions qui sont récurrentes à vos problématiques qui seront effectivement répondu de manière précise.

Mr BOYER : Je voulais juste donner une précision importante c'est que nous ne sommes pas au stade de projet, dans le cadre de l'évolution donc.... (parole coupée) Un projet est un si vous voulez sur la partie réglementaire vous avez plusieurs phases dans l'aménagement, vous avez un avant-projet qui permet de déboucher sur un projet. Si on avait le projet aujourd'hui ça veut dire que tous les contours du projet ont été finis dans le cadre de la concertation or concertation permet de revoir certains aménagements pour pouvoir donc passer au projet. Donc sur la partie du déroulé de la maîtrise d'oeuvre nous sommes au stade de l'avant-projet détaillé. Donc effectivement c'est un projet au sens global au sens je dirais tel que le public le comprends c'est un projet qui va venir mais au stade réglementaire nous sommes au stade de l'avant-projet qui peut évoluer. Donc aujourd'hui si vous voulez c'est pas un projet qui porte sur les 55 hectares que la commune est propriétaire mais bien sûr sur 15 hectares. Donc sur ses 15 hectares qui sont classés donc au PLU donc en zone ANATUO nous n'avons pas la possibilité donc de réaliser cet aménagement touristique. Cet aménagement touristique sur 15 hectares comprend trois zones : une première zone de pique-nique, une zone pour de découverte, une zone à sensation et puis moi j'appelle ça une quatrième zone qui concerne si vous voulez les stationnements et la circulation. Donc concrètement ce qu'il y a dans la zone de pique-nique il y a donc des espaces de pique-nique avec des barbecues géants, des barbecues collectifs, des individuels, vous avez des parcours d'interprétation, vous avez des parasols, vous avez des équipements de contemplation et vous avez aussi un labyrinthe géant. Donc pour pouvoir donc ne pas toucher au sol et respecter l'habitat existant nous avons des aménagements qui permettent de ne pas faire de terrassement. Effectivement lorsqu'on nous avons eu le premier projet du parc du volcan il y avait des terrassements en masse. Le projet de 15 hectares va épouser le sol naturel et il va prendre en compte l'ensemble des espaces endémique sur donc cet espace non pas de 15 hectares mais de la totalité donc du parc du volcan c'est à dire qu'on ne va pas détruire les habitats, on va s'adapter au terrain naturel et on va gérer les eaux pluviales de telle sorte qu'on peut réutiliser ces

eaux pluviales pour ne pas détruire les habitats et détruire donc bien entendu la topographie. Donc la zone de pique-nique aujourd'hui donc c'est une zone qui est plus à l'aise dans le cadre du projet. Entre la première zone que vous voyez ici et la deuxième zone de découverte donc il y a un sentier d'interprétation qui va mener à cette zone. Dans cette deuxième zone vous aurez une entrée de ce côté-là sur le champ de foire et vous aurez ici des équipements, un gardiennage, un accueil des postes de secours qu'on peut retrouver donc sur le schéma général qui est là-bas et vous aurez ici des attractions, un jeu en forme de volcan et vous aurez voilà et vous aurez les serres endémiques de conservation bien entendu de la biodiversité des hauts et des bas. En même temps dans les zones vous aurez des sentiers d'interprétation qui vont vous permettre d'aller sur la troisième zone de sensations. Dans la troisième zone de sensations il y aura des jeux, il y aura un ballon captif, il y aura aussi un parcours cross, des sentiers donc de valorisation et nous aurons les tyroliennes à sensations. Donc, dans le cadre du projet, il est prévu donc un peu plus de 900 places de stationnement, 600 places ici, réparties sur donc l'entrée du côté du champ de foire, à la limite du champ de foire et du chemin de la savane ici. Donc on aura trois entrées, une entrée du côté de chemin de la savane, en limite de la zone donc du champ de foire et à l'entrée du champ de foire. Le parking n'est pas bétonné dans le cadre du projet, c'est un parking à l'état naturel qui va favoriser l'infiltration, les éléments constitutifs du parking seront des éléments naturels et recyclables. Alors en ce concerne, par exemple les parkings, ce sera du stabilisé de scories et en ce qui concerne les aménagements se seront du bois. Donc la partie chaussée en elle-même, elle va rester bitumée sur le champ de foire et les accès seront calés sur les niveaux des chaussées existantes. Il n'y a pas de revêtement minéralisé sur les parcs. Il y aura donc un parking naturel avec donc des plantations. Alors effectivement, un élément important dans le cadre de la biodiversité donc on a relevé avec le Bureau d'études qui nous accompagne donc toutes les espèces qui figurent sur le parc du volcan. C'est d'abord bien entendu le respect de ces plantes indigènes à l'état naturel, puisqu'ils ont été relevés en masse sur les surfaces donc du parc et dans un premier temps, nous avons fait donc un recensement donc de l'ensemble de ces plantes et donc la première idée, c'est de les conserver en état, de les respecter et d'adapter nos aménagements en fonction des espaces qu'occupent ces plantes. Ensuite, il y a effectivement une détérioration par rapport aux espèces invasives, donc c'est de compléter donc bien entendu l'étendue de ces espèces à la fois quelqu'un l'a dit à l'extérieur, bien entendu, qui ne peuvent pas être intégrés dans les milieux reconstitués telles que les serres mais les serres vont permettre de les conserver. Il y a certaines espèces qu'on a perdu, qu'on souhaiterait donc bien entendu les conserver. Donc cette palette, il y a, il y a une palette qui concerne la palette végétale, les plantes indigènes qui existent déjà, qui sera conservée et mise en valeur. Il y a une palette qui sera reconstituée.

Présentateur : Juste pour comprendre votre proposition vous souhaiteriez, pour les vélos, vous souhaiteriez que ce soit plus étendu c'est ça ?

Personne du public : Oui parce que j'ai vu qu'il y a juste un pumptrack.

Présentateur : Donc votre avis j'entends, vous souhaitez peut-être des chemins de vélo plus importants, vous souhaitez aussi que la restauration soit plus représentée en tout cas c'est un nouveau, une nouvelle proposition, est ce que vous voulez réagir sur ces deux points ?

Mr BOYER : Alors premièrement en ce qui concerne donc le parcours vélo il y a à peu près un kilomètre et donc avec un aller-retour ça fait 2 kilomètres sur le cross. Il y a d'autres parcours qu'on peut élargir bien entendu pour permettre donc bien entendu aussi les parcours pas du cross mais en vélo c'est à dire élargir donc les allées ça peut être une bonne proposition effectivement de pouvoir aussi donc traverser le parc à vélo.

Mme RADEGONDE : Je voudrais aussi compléter par rapport justement aux plantes et sur les ambiances paysagères 980 arbres seront plantés, 18 000 arbres arbustes seront aussi plantés ce qui fait à peu près comme le disait Madame LECHNIG 20 000 mètres carrés d'arbustes et de vivaces qui seront plantés.

Présentateur : Attends juste excusez-moi on n'a pas répondu à la question sur la restauration.

Mme RADEGONDE : Alors attendez on termine pour répondre, après on pourra vous prendre. Il y avait juste une question aussi complémentaire à ce que vous avez posé et je passe la parole à Monsieur MALLET.

Mr MALLET : En complément je dirais du parc du volcan on peut imaginer qu'aujourd'hui les études sont bien avancées et donc il y aurait un parcours de santé de haute altitude prévu c'est à dire les gens vont se garer sur je dirais le parc du volcan pendant que les gamins ils iront jouer mais les parents ils auront le loisir de traverser toute la route du champ de foire sur une piste aménagée, passer devant le terrain de la SICALAIT jusqu'à l'école de la grande ferme sur 7 kilomètres et remontera par le chemin Pierre Picard pour reprendre le chemin de la Savane et rentrer dans le parc du volcan sur une boucle de 7 kilomètres.

Personne du public : Vous nous avez proposé de transformer l'impasse Auguste Murat en chemin pédestre et vous vous nous faites une route alors pourquoi vous proposez ça là-bas ? pourquoi nous on est obligé d'accepter d'être relié à la nationale ?

Mr MALLET : Madame c'est un projet je dirais municipal l'impasse Murat, la mairie a acheté je dirais des maisons plus haut et donc ce qui était prévu c'est de desservir le bourg autrement après dire le projet de parc.... (parole coupée)

Personne du public : Pourquoi absolument bétonner parce que vous bétonnez quand même pas mal de mètres carrés quand même pour faire tout ça ?

Mr BOYER : Je voudrais juste vous préciser Madame que nous avons une étude qui est réalisée par l'école d'architecture de Saint Paul qui va faire des propositions concrètes, il y aura donc une restitution bien entendu de cette étude qui pourrait être partagée bien entendu apporter des améliorations. Il y a à peu près 30 élèves qui travaillent sur BOURG MURAT spécialement sur l'ensemble des aménagements nécessaires de réaliser et votre question fait partie aussi bien entendu des priorités.

Personne du public : Quand on a fait notre petit comité le maire ne nous a jamais répondu. On n'a pas eu de réponse.

Mr MALLET : Aujourd'hui Madame on a envie d'avancer là-dessus. On est au stade d'étude et c'est sûr que pour la réalisation il y aura d'autres concertations qui viendront aussi voilà, mais pour répondre à cette dame on a réfléchi à un parcours de santé autour du parc du volcan dans BOURG MURAT pour répondre aux attentes des riverains voilà.

Personne du public : Moi je voulais vous demander s'il y a un restaurant là dedans, combien de places de parking, combien de places de pique-nique qui a, si tout Saint-Denis arrive est-ce qu'il y aura de la place pour les gens de là-bas et le sens de la circulation aussi ? voilà un restaurant sans la circulation et si les gens d'ailleurs viennent les réunionnais d'ailleurs est-ce qu'ils peuvent rentrer combien de places ?

Présentateur : Est-ce que sur la question de la circulation, de l'arrivée du nombre de véhicules et le nombre d'espaces de pique-nique prévus mais ensuite on prend les 3 questions de ces gens là je m'y engage.

Mr BOYER : Alors concernant la circulation bien entendu donc l'idée c'était de savoir donc est ce que donc le champ de foire permet de supporter la fréquentation qui est prévue sur le parc du volcan donc il y a une étude donc poussée sur la circulation au niveau de la route nationale et du champ de foire qui est une liaison entre la nationale et le volcan donc actuellement donc cette voie de circulation permet dans un sens de supporter 1500 véhicules et par rapport aux objectifs de fréquentation donc ce n'est pas la peine de remanier cette voie en terme de largeur pour pouvoir supporter les débits. Il y aura un giratoire qui sera créé au niveau de la route nationale pour fluidifier la circulation et pour pouvoir supporter le trafic. En parallèle il y a donc bien entendu dans le cadre des voies de délestage de la commune des itinéraires qui seront offerts pour pouvoir donc désengorger éventuellement pour l'instant ce n'est pas démontré. Aujourd'hui il n'est pas démontré dans les études de fréquentation et de capacité de voir qu'il y a une saturation.

Personne dans le public : Alors pourquoi vous le faites ?

Mr MALLET : Ça fait partie d'un aménagement qui était prévu de longue date Madame et à partir de là on desserre un bourg et on améliore le sens de circulation. Ca c'est les études qui ont été prouvées.

Présentateur : Attendez excusez-moi va reprendre votre question Madame au fond et on revient après, on prend toutes les questions et on répond à la suite.

Personne du public : On ne répond pas combien de places de pique-nique qui aura, c'est peut-être ça qu'on a mis des barrières pour ne pas monter là-haut Chemin Volcan, combien de place de pique-nique y aura pour tous les réunionnais moi je parle pas que pour moi, pour toute la Réunion ?

Personne du public : Moi je voudrais savoir comment vous allez sécuriser le dôme, la montgolfière et les parasols parce qu'on dirait qu'il y a pas de vent à la Plaine, y a pas de cyclone y a pas rien quoi c'est magnifique on est au bord de mer merci ?

Personne du public : Bonjour PAYET Paul, moi j'ai des questions sur la durée d'ouverture du parc à l'année et surtout les contraintes des tyroliennes, contraintes climatiques, contraintes qui sont liées au vent et qu'est-ce que vous avez prévu au bruit et vous avez prévu de le faire fonctionner combien de jours par an et selon le nombre de jours pouvez-vous nous dire combien d'embauche il va y avoir et que vont faire ces gens sur les jours où le parc sera fermé ?

Mme RADEGONDE : Sont prévus pour les aires de pique-nique 4 hectares. C'est pas sur l'ensemble du parc c'est sur la zone.

Mr BOYER : Je voudrais rappeler donc comme je vous ai dit la question qui a été posée comment vont tenir les serres, ce ne sont pas des serres bien entendu d'agriculture ce sont des serres, ce sont des structures comme des bâtiments qui vont être implantées donc sur l'espace de découverte et une petite serre donc sur les espaces de pique-nique donc ces serres seront implantées comme des bâtiments qui vont répondre à la stabilité de l'euro code, ça c'est très important de respecter donc les normes de construction et les normes M3 donc sur la stabilité cyclonique et sismique. Concernant la question de la montgolfière est ce que comment elle sera arrimée on va pas retrouver la montgolfière peut être ailleurs ou le ballon captif nous ne sommes pas sur du vol nous sommes sur du captif donc aujourd'hui il y a des limites d'utilisation de la montgolfière c'est à dire que à un certain moment donné nous ne pouvons pas utiliser la montgolfière. Premièrement, attendez je vais vous répondre vous me posez une première question et je vous réponds sur votre deuxième question bien entendu

si vous voulez il y aura donc des lestages qui vont permettre de faire monter la montgolfière et puis de redescendre ce ne sont pas des vols aujourd'hui le fait que il y a donc des conditions de vent incertaines nous pouvons pas faire des de vol d'un endroit A vers un endroit B, nous aurons une zone bien déterminée et ce sera du captif monter et descendre en fonction des limites climatologiques donc il est prévu donc bien entendu de faire donc des manifestations aériennes avec la montgolfière, je ne peux pas vous dire si ce sera 365 jours ou 300 jours mais au moins 6 mois de l'année voilà.

Personne du public : 6 mois et que feront les employés enfin ceux qui sont contractuels c'est la même chose pour la tyrolienne ?

Mr BOYER : Pour vous apporter une précision importante sur la question que vous avez posée, il pleut sur la Plaine des Cafres, mais nous n'avons pas pris l'option de la montgolfière que ce soit une base de décollage. C'est une montgolfière donc dans la pratique déclarée, homologuée et qui est une montgolfière itinérante c'est à dire concrètement on pourra installer la montgolfière à BERIVE, à la SIDR des 400, au belvédère de Bois Court et aussi sur le Parc du Volcan. Donc pour répondre à votre question est ce que ces gens-là seront occupés oui quand il fera du mauvais temps on n'utilisera pas la montgolfière. Mais des fois il pleut sur la Plaine des Cafres mais il pleut pas je dirais à SIDR 400 ou sur le belvédère ou sur BERIVE ou sur TROIS MARES. Sur la question de l'emploi il faut bien préciser que dans le cadre du FEDER il y a des gens donc qui ont donc eu des formations. Sur la montgolfière c'est 4 pilotes donc Tamponnais qui sont partis en métropole et il y en a 3 sur 4 qui ont réussi leur brevet. Donc compte tenu que l'exploitation n'a pas eu lieu pour l'instant ces gens-là n'ont pas été embauchés ils sont en attente. Sur les tyroliennes il y a eu 40 personnes qui ont été formées dans le cadre du FEDER en attendant donc bien entendu la mise en place des tyroliennes mais nous n'avons pas acheté comme on dit les installations de tyroliennes. Aujourd'hui nous avons un projet de tyrolienne pour lequel nous devons déposer une étude d'impact. Aujourd'hui il n'y a pas de matériel, il n'y a pas d'éléments, il n'y a pas d'équipement qui ont été achetés pour les tyroliennes. Il y a eu une formation donc financée par le FEDER : 40 personnes formées et il y en a 24 qui ont donc eu leur diplôme. Effectivement donc la dernière fois on nous a posé la question est ce que vous avez une étude bruit acoustique sur donc les tyroliennes : effectivement donc il y a les spécialistes qui sont venus à la Réunion ils ont posé des capteurs et donc ils ont modélisé le bruit pour savoir quelles sont les limites d'utilisation de ces câbles et de la montgolfière. Deux précisions ont été données. Premièrement il ne faut pas s'intéresser qu'au bruit de la tyrolienne, il faut s'intéresser aussi au bruit environnant un exemple quelqu'un qui va décoller bah il va crier quoi et puis y aura des bruits, il y aura des bruits annexes tels que les gens qui vont arriver de la circulation donc on a pas tenu compte que des bruits de la tyrolienne pour pouvoir modéliser on a tenu compte de tous les bruits. Et donc il y a un seuil qui a été déterminé pour pouvoir utiliser les tyroliennes et donc respecter la réglementation d'exploitation des tyroliennes.

Présentateur : On peut juste dire que c'est en ligne, vous avez je crois l'étude qui est disponible sur le site internet et comme des gens n'ont pas internet, ils ont été imprimé et déposé en bas.

Mme RADEGONDE : On a tenu compte effectivement de l'atelier riverain qui s'est tenu mercredi dernier et des demandes de mise à disposition de documents papier puisque certains n'avaient pas accès à internet et que ces études concernant les tyroliennes ont fait l'objet d'une concertation en 2019 et qu'on a mis à disposition en bas les différentes études et les études bruit et différentes études.

Personne du public : Sur la tyrolienne c'est 6 mois de fermeture aussi ?

Mr BOYER : Alors d'abord en ce qui concerne les tyroliennes comme je vous avais dit comme pour la montgolfière il y a des seuils d'utilisation par rapport au vent, par rapport au brouillard, par rapport à

la pluie d'accord donc cette tyrolienne effectivement il y a des seuils de bruit à respecter donc en fonction bien entendu de ces éléments là nous avons fait donc bien entendu une simulation du benchmarking concernant si vous voulez la rentabilité des tyroliennes sur 6 mois et les montrer dans le cadre du benchmarking que donc au bout d'un certain temps donc cette tyrolienne acquis de 5 ans sont, c'est une activité économique qui sont amorties et donc l'exploitation des tyroliennes donc il y a un équilibre entre si vous voulez l'exploitation et l'investissement.

Personne du public : Sur une étude on a la durée d'ensoleillement, cette étude-là ne date pas d'hier quelle est une moyenne à l'année ?

Mr BOYER : Six mois je vous ai répondu.

Personne du public : Ma question, vous avez parlé pour la montgolfière Monsieur BOYER et je vous pose la question moi aujourd'hui mais sur 6 mois, 6 mois de fermeture pourquoi mettre ces tyroliennes au 27ème kilomètre ? pourquoi ne pas mettre ce parc plus bas au 400 je sais pas où il fait beau tout le temps où il y aura une durée de l'ensoleillement et moins de contraintes ?

Personne du public : Est-ce que l'entreprise qui fait la maintenance de ces attractions là c'est une entreprise locale où métropolitaine ? la deuxième question c'est que ces activités là qui passent en hauteur est ce qu'il y a une sécurité interne du parc et à savoir aussi le feu de véhicule, feu de personnes sur le site est ce que il y a assez de secours pour intervenir dans ce cadre là ?

Personne du public : Je suis habitant du lotissement Topaze. Alors moi ça fait pas mal de temps que je tourne autour, je cours un peu tout ça à quoi sert vous avez parlé des arbres endémiques et tout le bordel là, vous avez défriché depuis derrière l'école coranique jusqu'à le rond-point, à quoi va servir cette rangée là et la deuxième question qui c'est qui va entretenir ce parc là est ce que c'est la mairie ou une entreprise privée ?

Personne du public : Moi c'est juste pour savoir quand ils ont fait les études pour les cris des gens et le bruit et tout est ce qu'ils ont essayé pour voir s'il y avait l'écho à côté ? Parce que quand on crie il y a l'écho le piton il répond moi j'habite juste en bas je sais je peux vous dire que j'entends quand les gens crient où quand il y a de la musique il y a l'écho. Est ce qu'ils ont tenu compte de ce problème ?

Personne du public : Puisqu'on parle des tyroliennes j'en profite pourquoi avoir choisi ce parcours de tyroliennes entre deux lotissements alors que vous pouviez aller la faire arriver au niveau du chemin de la Savane là-bas ? Pourquoi n'est-on pas allé là-bas ?

Mme RADEGONDE : Je réponds sur la question de la formation sécurité l'information plus sur la sécurité que vous avez posé. S'agissant des postes de sécurité vous en avez un qui se situe ici et un deuxième situé ici. Vous avez parlé aussi de la sécurité par rapport justement au vol notamment des montgolfières. Sachez que chaque année le personnel qui aura trait à l'utilisation du ballon captif, chaque année on doit repasser un examen en métropole pour valider et pour remettre à jour les connaissances donc effectivement on s'inscrit sur non pas une formation acquise, on s'inscrit sur une formation sur aussi du long terme puisqu'il y a des renouvellements. Donc ça c'était sur vos deux questions posées.

Personne du public : Et ma deuxième question c'était avec le parc est-ce qu'il y a une sécurité interne c'est à dire les intervenants internes dedans votre parc au cas où il y a un accident , parce que entre la tyrolienne et le ballon montgolfière il y a sujet à accident d'accord, est ce qu'il y a une sécurité interne propre au parc ?

Mr BOYER : Sur la 1ère question pour l'entretien courant il y a une formation qui est prévue donc complémentaire pour les gens qui vont s'occuper de la tyrolienne. Il y aura donc un contact bien entendu permanent avec donc les spécialistes sur les entretiens approfondis. La commune a prévu donc dans le cadre de ses installations d'avoir un contrat dans le cadre du marché pour pouvoir entretenir les tyroliennes et faire la vérification en profondeur pendant un an. Au delà de ces un an bien entendu c'est la garantie donc d'un an qui s'applique aux marchés publics et au-delà donc il faudra bien entendu se conforter de faire donc soit des formations internes. Pour répondre à votre question c'est les formations qu'on aura qui permettront bien entendu aux gens qui s'occupent de la tyrolienne de déceler donc les problématiques de la tyrolienne et faire les premiers entretiens. Maintenant sur la partie sécurité aujourd'hui si vous voulez c'est un espace qui va être en PA donc lorsqu'on va déposer notre permis d'aménager il y aura un avis donc de la commission départementale de sécurité au titre de l'ERP même si c'est un PA, donc nous serons obligés en fonction de la fréquentation et du classement de l'activité de respecter la réglementation à savoir un poste de secours pour combien de personnes, l'assistance à personne combien, effectivement donc on va adapter bien entendu en fonction de l'activité et en fonction de la réglementation en fonction de l'avis de la commission de sécurité donc on va appliquer donc ces règles de toute façon on n'aura pas le droit d'ouvrir cet espace si on ne respecte pas ces conditions de sécurité.

Personne du public : Il y a du monde qui vient là d'accord il y a les secours qui intervient aussi, il y a de l'afflux de monde, l'afflux de véhicules est ce que vous avez fait des suggestions la dessus pour apporter un plus de moyens aux secours de la Plaine des Cafres pour intervenir sur un site comme ça.

Mme RADEGONDE : Justement c'était une question qui était posée à l'atelier riverains, je me permets en ce qui concerne effectivement les interventions à la fois des forces de gendarmerie et des effectivement du SDIS sur site donc on a bien vu que nous avons un gros travail à mener en terme et d'ailleurs on a prévu déjà des réunions avec les responsables du SDIS, le commandant de brigade pour porter à connaissance du projet du dimensionnement.

Personne du public : Pourquoi ne pas inviter ces gens-là à prendre partie à ça ?

Mme RADEGONDE : Oui oui tout à fait mais c'est pour ça qu'ils sont consultés aussi à ce titre là.

Mr BOYER : Alors nous si vous voulez ce qu'on sait c'est qu'il y a le déplacement du GR2 donc que la commune doit mettre en oeuvre à la limite donc le long de la ravine ici avec une sortie au niveau donc c'est pas de notre ressort puisque c'est bien entendu une convention avec le département et l'IRT qui nous a proposé donc ce cheminement là et on a demandé à l'IRT est-ce que vous avez toutes les autorisations effectivement pour pouvoir réaliser donc cette percée là. On ne peut pas répondre pour eux bien entendu. Il y a une proposition bien entendu de déplacer le GR2 à proximité donc du parc du volcan. Donc le GR2 va se trouver en limite, je dirai nord du parc du volcan.

Mr BOYER : Alors effectivement, lorsqu'on a modélisé, euh, si vous voulez sur les études acoustiques, on a tenu compte effectivement de tous les éléments paramètres qui permettent de dire quels sont les types de bruits qu'on peut avoir dans le cadre du parc. Mais effectivement, les sondes qui ont été donc aujourd'hui posées pour pouvoir modéliser tient compte des échos et cetera, et sur une certaine hauteur. Et surtout, je dirais par rapport à la cité Topaze et par rapport aux habitations environnantes. Et vous avez aussi, bien entendu, à votre disposition sur le site de la mairie et sur format papier qui est en bas, l'étude brute complète.

Mme RADEGONDE : Alors comme annoncé au départ on a bien parlé effectivement de la création d'emplois prioritairement réservés aux Cafriplains donc ce qui veut dire que l'entretien du site sera essentiellement fait par les agents qui seront recrutés, service environnement. C'est pas des services

extérieurs qui seront.... Sur la nature du contrat je ne peux pas vous me prononcer sur la nature du contrat.

Présentateur : Donc avant de prendre les prochaines questions il y avait encore une réponse qui n'a pas été donnée sur l'emplacement de l'arrivée de la tyrolienne.

Mr BOYER : Alors moi je voudrais juste rappeler sur les emplacements de tyrolienne, on n'a pas décidé comme ça aujourd'hui, on s'était pas dit on va dire la tyrolienne et là on va embêter la cité Topaze et cetera. Il y a eu donc 3 spécialistes, un spécialiste allemand, un spécialiste autrichien, il y a des français qui sont venus plusieurs fois aussi, effectivement, regarder la première étape, c'était donc de faire une étude préliminaire pour savoir effectivement est ce que donc par rapport à la configuration on pourrait mettre des tyroliennes à partir du Piton Dugain ? Première question, donc il y a eu des visées effectivement, il y a eu donc les propositions de trajectoire et c'est pas nous qui l'avons dit malheureusement et heureusement les gens ont dit donc c'est un site remarquable. Effectivement la trajectoire entre le Piton Dugain et par rapport à la nationale qui permet de percevoir effectivement cette tyrolienne c'est une topographie qui est idéale pour réaliser donc cette tyrolienne. Ils ont regardé et la question qui a été posée, pourquoi donc entre ces deux habitations, ce fuseau ? Et bah c'est pas nous qui l'avons dit, c'est par rapport au document qu'ils nous ont remis qu'ils ont dit que votre fenêtre de tir pour réaliser donc cette tyrolienne là pour les réaliser dans les conditions réglementaires adaptées c'est ce faisceau là voilà. Alors nous, les études préliminaires sont disponibles pour juger bien entendu (parole coupée)

Présentateur : En fait si vous n'écoutez pas les réponses, en fait non mais c'est important il y a des gens qui posent des questions, il y a des gens qui attendent leur réponse, on est obligé de prendre quelques questions puis d'y répondre et on vous redonnera la parole mais vous voyez on peut pas répondre tout le monde en même temps. donc est ce qu'on a fini de répondre et on peut passer avec un monsieur qui a une question, Madame et après monsieur ?

Personne du public : On a abordé un petit peu le sujet est ce qu'on a et je pense que ça intéresse tout le monde le chiffre du nombre d'emplois équivalents temps plein, quel genre de contrat ? est ce que c'est des contrats pérennes ? est ce que c'est des contrats vite ment 6 mois et après on jette tout le monde ? combien de cafrilainois vont pouvoir bénéficier d'un emploi grâce à ce parc et quel genre d'emploi ?

Personne du public : Oui moi la question c'était aujourd'hui donc le projet vous le présentez c'est très bien, je suis partie sur géoportail j'ai pas pu trouver les données pour voir aujourd'hui ce sol qu'est ce qui présente aujourd'hui ce sol et ce projet est ce que ce projet va pénaliser ou sanctionner bah bah des habitants ou des éleveurs et j'aurais voulu savoir aujourd'hui parce que je suis partie sur géoportail sur Google Maps j'ai pas pu voir exactement aujourd'hui c'est quoi ce sol, les terrains concernés ?

Personne du Public : Antoine FONTAINE donc du SEMAC, Monsieur le garant a donné un mot intéressant il a parlé de transparence et donc si on veut être complètement transparent je dirais pourquoi avoir une maîtrise foncière sur 55 hectares pour un projet qui ne porte que sur 12 hectares est ce que ça veut dire que ce parc c'est de 15 hectares, ce parc est amené à s'agrandir à l'avenir pourquoi ne pas avoir évoqué également les projets que portent la mairie sur le Bois Court qui sont en lien direct avec ce projet de parc du volcan et puis surtout il y a une question liée à l'accès quand on annonce 4500 visiteurs par jour comment vont circuler ces gens ? est ce qu'il faut faire un lien avec la route des géraniums qui a été prévue, la route express qui a été prévue parce qu'effectivement il a ce tracé Saint-Pierre/Saint Benoit, il faudra bien que ces touristes qui vont arriver en voiture ils passent sur une route et c'est pas sur la route Nationale 3 qui arrive de la Plaine des Palmistes ou la route

Nationale 3 la même qui arrive de Saint Pierre au niveau de la circulation à mon avis il va falloir des routes supplémentaires quels sont les accès routiers prévus ?

Mme RADEGONDE : Alors comme je vous l'ai effectivement euh énoncé les emplois seront réservés aux Cafriplinois, on estime à peu près cent emplois directs. En fait les emplois sur la nature effectivement on espère et on souhaite de toute façon que ces emplois soient pérennes sur les modalités et les modes de contrat je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui là-dessus mais on sait qu'effectivement la priorité c'est de faire travailler les gens du territoire.

Mr BOYER : Alors en ce qui concerne les études qui ont été réalisées, j'ai pas très bien compris votre question Madame, mais j'ai bien compris que ça concernait peut être le cadastre ou vous êtes allée sur géoportail mais sur géoportail on ne peut pas connaître si vous voulez la nature du sol pour connaître si vous voulez par rapport à ce qu'on a dit, les caractéristiques du sol nous avons réalisé donc sur l'ensemble du parc, un levé topo qui permet de modéliser si vous voulez les plateformes et de connaître les contours. Nous avons aussi réalisé des études qui permettent de savoir si donc le Bras de Pontho ici va déborder sur le parc. Actuellement, donc les études qui ont été menées démontrent qu'il n'y a pas de débordement et de risque d'inondations par rapport aux investissements qui seront réalisés premier constat. Deuxième constat, en ce qui concerne, si vous voulez la plateforme ou l'assiette foncière qui est dédiée donc au parc, les 15 hectares, nous avons réalisé l'ensemble des études géotechniques qui permettent de réaliser de connaître les caractéristiques du sol pour savoir si demain si on fait par exemple un exemple très précis, si on implante par exemple une tour ici pour permettre ou un Belvédère pour pouvoir regarder l'ensemble si vous voulez de la plateforme d'en bas et bien, ces sondages vont nous permettre, bien entendu, de dimensionner des fondations par rapport si vous voulez à la réglementation et respecter les vents cycloniques et sismiques.

Question du Public : C'est quoi ces sols aujourd'hui, qu'est ce qu'il y a sur ces sols ? est ce qu'il y a de l'élevage ? est ce qu'il y a de l'agriculture ?

Mr BOYER : Aujourd'hui, qu'est-ce qu'il y a sur ce sol aujourd'hui, ce que vous pouvez découvrir ici, c'est que nous avons fait un inventaire donc avec un spécialiste qui s'appelle BIOTOPE et donc vous avez donc tous les enjeux qui sont répertoriés ici. Donc ça c'est à l'état initial qui est obligatoire dans le cadre réglementaire et aujourd'hui en ce qui concerne ça, c'est la faune, la flore qui a été donc relevée sur le terrain et qui fait partie de notre étude d'impact et nous devons en tenir compte avec les effets sur l'environnement et bien entendu apporter des mesures d'évitement ou des mesures compensatoires dans le cadre des études réglementaires. Aujourd'hui, il y a beaucoup de végétations, pour répondre à votre question, il y a beaucoup d'espèces avec des enjeux forts aussi qui sont identifiés, par exemple, dans cette zone et que nous devons respecter. C'est pour cette raison que nous n'allons pas faire de gros terrassements ou faire des terrassements pour détruire cet habitat et ces espèces qui sont présentes.

Mr BOYER : De notre connaissance, nous n'avons pas de baux ou de contrats de baux sur les terrains qui sont là. Aujourd'hui ce n'est pas prévu non plus de réaliser des baux sur l'ensemble de cette assiette foncière. Alors moi sur anciennement, je ne peux pas vous répondre s'il y avait des agriculteurs, ça, je l'avoue, je peux pas vous répondre.

Personne du public : Il y avait des moutons, il y avait un site pastoral, il y avait des bœufs, il y avait tout ça maintenant ça a changé c'est devenu le parc, mais vous ne pouvez pas me dire qu'il n'y avait pas d'éleveurs dessus.

Mr BOYER : J'ai dit à l'heure actuelle, nous n'avons pas de baux.

Personne du public : J'en profite de l'occasion pour vous poser une question.

Présentateur : Non, non Monsieur, pardon, je suis désolé, je vous la redonnerai mais Monsieur, il y a des questions qui ont été prises. On a dit que vous êtes le prochain Monsieur. Mais si Monsieur, mais c'est qu'on doit répondre aux questions. En fait Monsieur, Monsieur, écoutez Monsieur, on ne peut pas donner la parole à tous ceux qui le souhaitent.

Mme RADEGONDE : Excusez-nous on n'a pas terminé de répondre aux questions qui ont été posées déjà, il n'y a pas de problème.

Présentateur : Après il y a une question de Monsieur, il y a la question des 15 hectares, moi je suis désolé, si jamais on se coupe tous on va pas y arriver.

Mme RADEGONDE : Non mais monsieur on reviendra vers vous on reviendra vers vous rassurez vous.

Présentateur : C'est moi qui anime Monsieur, j'entends très bien, j'anime cette réunion.... (parole coupée)

Mme RADEGONDE : Alors attendez il y avait quelques questions posées en avant et on reviendra vers vous c'est sûr on reviendra vers vous.

Présentateur : Sur la question de 15 hectares ?

Mme RADEGONDE : Alors le périmètre du projet est bien défini sur 15 hectares. Effectivement le projet initial a été largement modifié, on l'a évoqué déjà à plusieurs reprises était sur le périmètre de 55 hectares, il a été effectivement revu, modifié, on a tenu compte effectivement des avis et cetera mais le projet porte bien sur 15 hectares. Pour l'instant le projet se cantonne à 15 hectares. Alors par contre il y avait une question posée qui était pertinente au niveau des routes Monsieur Mallet pourra vous répondre.

Mr MALLET : Dans le cadre de l'aménagement je dirais du réseau routier du Tampon donc il y a une déviation qui devrait passer par BERIVE et qui devrait arriver sur la PLAINE DES CAFRES pour reprendre la route nationale. Un ensemble de rond-point sera aménagé aussi d'accord, des barreaux de liaisons sont en cours je dirais d'études et donc on aura plus de précisions ultérieurement mais la volonté c'est vraiment que la Plaine des Cafres soit bien desservie. Oui c'est la route des Géraniums.

Personne du public : Je reviens sur la question de Monsieur Mallet : Parler de la circulation dans le Bourg Murat nous on parle de Bourg Murat, j'habite Bourg Murat et je voudrais rester dans le Bourg Murat toujours et je voudrais que la circulation se fait convenablement parce que s'il y a un parking de 400 voitures comment la circulation dans le Bourg Murat va se faire ? il y a seulement 2 entrées il y a une entrée c'est à dire vers la source Reilhac et l'entrée du 27^{ème} et l'entrée de la maison du volcan qui passe sur la route du volcan la rue Alfred Picard y a seulement 2 rues. Avec la quantité de personnes et de trafic qui aura je me demande comment on va faire ?

Mr MALLET : Le projet ne porte pas sur 400 parkings mais 900 parkings.

Personne du public : C'est tout à fait différent maintenant je me pose la question est ce que les barrières que vous avez mis sur la route du volcan ça correspond aussi pour le parc du volcan ?

Mr MALLET : Je vous réponds tout de suite Monsieur votre question est très bien c'est très important il faut qu'on lui réponde parce que là dessus il y a une vraie inquiétude sur la Plaine des Cafres.

Personne du public : Parce que les habitants de la Grande Ferme ne sont pas des animaux donc pas besoin de mettre des barrières il y a 3 barrières on n'a pas besoin de ça nous.

Mr MALLET : Je vais apporter une réponse Monsieur Picard. Ces barrières ont été mises en place donc je préfère répondre tout de suite parce que c'est très important, ces barrières ont été mises en place pour je dirais faire face au flux je dirais en cas d'alerte volcanique d'accord à partir de là donc vous avez vu donc des dernières phases éruptives il y avait trop de embouteillages à la Plaine des Cafres donc un schéma a été mis en place avec le SDIS et on a voulu je dirais justement protéger le village pour que les gens évitent je dirais mais les résidents ils pourront circuler c'est celui qui sort de Saint-Pierre et cetera et qui vient squatter les places de parking il pourra pas?

Personne du public : Il fallait prendre la décision avec les habitants du village.

Mr BOYER : Alors je voudrais juste vous rappeler que ce n'est pas la mairie qui a pris de décision aujourd'hui, il n'y a pas de décision en ce qui concerne si vous voulez l'organisation en ce qui concerne les flux, il y a effectivement une concertation que le sous préfet a demandé avec la commune pour prendre en charge la responsabilité de la gestion des flux. Mais aujourd'hui, à l'heure où on parle, il n'y a pas eu d'organisation pour pouvoir gérer donc ces flux, nous sommes en étude sur des propositions et aussi des embauches pour pouvoir donc gérer ces flux à partir du bas jusqu'en haut parking Foc Foc, il n'y a pas eu pour répondre à votre question, il n'y a pas eu encore d'organisations non concertées pour la gestion des flux.

Personne du public : Monsieur Boyer j'habite en bas de la route du volcan juste au rond point où il y a le restaurant LE YAB, quand il y a le volcan là si vous mettez une barrière là, la circulation voyez en bas là impossible de circuler?

Personne du public : Moi je voudrais vous parler du FEDER, la source de financement si j'ai bien compris vous n'avez qu'une seule source de financement c'est le FEDER pour 11,7 millions d'euros. Vous nous avez parlé tout à l'heure que le FEDER a financé la formation des pilotes de la montgolfière et de ceux qui vont s'occuper des tyroliennes, est ce que ça veut dire que le financement est accepté dès aujourd'hui ?

Personne du public : Moi je voulais vous dire vous parlez de tous ces projets mais dans tout ça on parle pas de l'humain. On parle des arbres, on va planter des arbres, pourquoi replanter des branches quand vous coupez des gros pieds de tamarin là-bas ? on est en train d'abattre tous les gros arbres je vais vous montrer où c'est et pour planter des branches mais jamais on parle de l'humain et est-ce qu'il y aura un médecin prévu dans votre parc ? A l'heure actuelle on n'a pas de pompier ni de gendarmes, c'est prévu là-dedans ? Attention aussi vous êtes en train de faire ça je saute du coq à l'âne est ce que tous ces gens qui habitent là habitent là-haut ? est ce que c'est pas un projet comme la route sur la mer ? faites attention à l'enquête publique on a une moitié de route?

Personne du public : Je m'interrogeais en fait je voulais faire une suggestion au garant si j'étais moi garant j'aurais comme inquiétude la validité du projet en fait par rapport à l'opinion publique par rapport à l'intérêt public et je pense qu'avec la statistique c'est facile de faire un lot de 250 appels, de faire une étude par téléphone et de faire une étude d'opinion par téléphone sur 250 appels. C'est facile d'avoir un lot qui soit représentatif d'une population et en tant que garant bah je trouverais ça si le garant a un rôle de maintien d'objectivité dans la démarche et de préservation de l'intérêt public ben je trouverais que cette étude menée auprès d'un lot de personnes tirées au hasard permettrait de valider ou non si le projet est en adéquation avec ce que la population veut. C'est un moyen statistiques éprouvé et ça marcherait en fait à priori, si on fait confiance à la statistique.

Présentateur : Je vais juste peut être compléter. En fait, il y a une étude qui a été faite il y a un an, un an et demi, qui a été par téléphone, savoir si les gens étaient pour, ou enfin qu'est-ce qu'ils pensaient de ce projet, ce qui était favorable à ce projet 86 pour 100. Alors il y avait, je vais dire, je sais plus, c'est 86 ou 84, c'était pour l'ensemble de la Réunion et l'autre c'était pour les Tamponnais. Voilà donc c'était au dessus de 3/4 personnes qui étaient favorables.

Mme RADEGONDE : Alors je voudrais qu'on puisse répondre à la question du belvédère qui avait été posée, premier point et ensuite FEDER.

Mr BOYER : Alors pour votre information, c'est que au niveau du FEDER vous avez plusieurs mesures sur l'Europe, il y a donc la mesure à 5 point 09 qui concerne les équipements et les aménagements des sites touristiques, donc c'est une mesure spécifique pour pouvoir aménager donc des sites dans les Hauts également et ailleurs. Nous avons sollicité si vous voulez le FEDER et présenté notre projet à hauteur donc de 11,4 millions d'euros et donc nous serons financés à 70 % au titre de cette mesure. Pour bien comprendre, c'est pas dans la même fiche mesure qu'on a pris si vous voulez la formation, cette formation n'a pas été si vous voulez prise en charge par la commune mais par le pôle emploi qui a une mesure spécifique qui permet de préparer pour demain, d'offrir de l'emploi pour les gens mais en amont, si vous voulez les former sur des crédits d'une fiche mesure, une mesure qui permet de faire cette formation, donc c'est bien des mesures différentes qui permettent si vous voulez, de financer pour les travaux, pour les formations et cetera. Concrètement, si vous voulez, ce n'est pas nous qui avons dit il faut faire ces formations parce que en fait vous avez un projet et donc le pôle emploi nous a dit écoutez par rapport à ce projet on a la possibilité de doter si vous voulez les gens qui sont sans emploi d'une formation, c'est à dire, ils peuvent travailler sur le parc, un exemple pour les tyroliennes, ils peuvent travailler sur le parc demain, ils peuvent aussi être embauchés à Sainte-Marie, ils peuvent être embauchés aussi à Saint-Pierre. Donc c'est une formation qui est ouverte pour avoir un emploi mais pas spécifique si vous voulez à cet aménagement. Ça c'est une formule que nous a proposé donc le pôle emploi.

Mr MASTERNAK : Je l'avais précisé tout à l'heure, les règles si vous voulez que je suis le garant sont les règles qui sont déterminées par la commission nationale du débat public donc c'est bien la démocratie participative et en fait les sondages n'en font pas partie. Parce que la commission estime que les personnes doivent s'exprimer. Elles peuvent effectivement répondre à un sondage mais dans notre évaluation du bilan dans la manière dont on considère le bilan on n'en tient pas compte. Par contre ce peut être effectivement intéressant c'est pour la collectivité dire qu'à partir du moment, je pense qu'il est important aussi que la collectivité puisse savoir s'il y a des oppositions que ce que ça peut représenter je dirais en termes de nombre de population mais pour ce qui nous concerne nous garant nous n'en tenons pas compte. J'ai précisé tout à l'heure vous avez un questionnaire qui est très intéressant d'ailleurs qui permet justement à la collectivité de savoir quand vous répondez si vous êtes, euh j'ai pu les questions véritablement en tête, mais voilà qu'est-ce qui vous semble bien dans ce projet.

Personne du public : Il faut qu'il y ait certitude qui soit pris en compte il faut arrêter de se foutre de la gueule du monde. Il y a un moment il va falloir arrêter un petit peu de faire les bisounours. Donner notre avis sur un bout de papier qui va être jeté à la poubelle ou qu'on n'a pas la certitude qu'il ne va pas être jeté à la poubelle ça ne sert à rien. Les gens ici ont peur qu'on se foute d'eux, rassurez-les et arrêter de leur faire remplir des petits papiers.

Présentateur : Juste et juste. On leur a dit, on a dit, mais parce que en fait, alors, je m'excuse, alors pour la méthode, c'est que on est obligé aussi de prendre le maximum de retour le but c'est qu'on ait le maximum de retour pour y répondre. On a dit tout avis, toute proposition aura lieu à une réponse. C'est pour ça qu'on vous demande de laisser vos coordonnées sur le document à la fin vous aurez des réponses et sur le site Internet je crois on a un délai qui est assez court de réponse, allez sur le site, mettez vos coordonnées. En fait, en fait, elles sont pas faites dans la minute, il faut le temps. En tout cas, il y a un délai, je crois qu'on s'est fixé une semaine peut être qu'il y a un peu de retard sur le démarrage, mais il y a une obligation de réponse, ça c'est clair. Il y a une obligation de réponse de la part de la collectivité.

Il est 16h10, juste on a, on a un petit peu dépassé, on va.... (parole coupée)

Mr MASTERNAK : Je voudrais quand même intervenir si vous voulez parce que moi je.... (parole coupée)

Présentateur : Ce que je vous propose, ce que je propose, c'est qu'on ne souhaite pas, on avait donné un délai. Il y a aussi des fins. Il y a des gens qui commencent à partir, on va finir de répondre à la question parce que je vous propose, c'est après Madame LEIGHNIG clôture ce qu'on vous propose, si vous souhaitez rester, vous pouvez rester, on continue à répondre aux questions, mais c'est juste qu'on clôture la réunion pour que ceux qui souhaitent partir puisse partir. On ne souhaite pas, on ne vous met pas dehors, on vous garde si vous voulez jusqu'à la nuit. On va rester un petit peu surtout, c'est de vous rappeler que ce questionnaire là, il faut vraiment le remplir parce que vraiment on va y répondre. Mais si vous on n'a pas vos questions on ne peut pas répondre donc là on essaye de répondre vous avez vu, il y a beaucoup trop de questions, peut être dans le délai de 2h mais donc on va finir de vous répondre, Madame LEIGHNIG va clôturer et ensuite on reste ensemble et on peut continuer à discuter.

Mr MASTERNAK : Voilà je voulais répondre à monsieur moi je veux bien écouter un certain nombre de choses mais il y a des termes que j'apprécie pas bien.

Personne du public : Ça fait quand même 2h qu'on tourne autour du pot et quand il y a des gens ici qui vous parlent et à qui vous ne répondez pas, donc au bout d'un moment il y a des mots qui sortent qui ne sont pas agréables certes (inaudible)..... ce qu'on veut c'est être sûr que notre avis va être entendu, ça fait des années qu'on donne notre avis

Mr MASTERNAK : Sur la concertation je vais revenir quand même dessus si vous me le permettez. Vous avez exprimé moi je note les questions en plus, le débat est enregistré mon collègue aura connaissance de tout ce qui s'est dit aujourd'hui et ce qu'on fait habituellement c'est qu'on se réunit et puis je veux dire en ce qu'on confirme bien qu'on a entendu les mêmes choses. On fait un bilan, je reviens sur la question du bilan alors je me suis peut être pas très bien exprimé tout à l'heure pour répondre à Monsieur, le bilan il vous est pas remis directement bien évidemment le bilan il est remis à l'issue donc du mois qui suit donc la concertation, il est remis à la collectivité, la collectivité a 2 mois pour se prononcer par rapport aux suggestions où différentes questions que nous avons abordées sur lesquelles on estime que soit il y a eu des réponses à ce moment-là elles figurent soit il n'y a pas eu de réponse et à ce moment-là on préconise à la collectivité de bien vouloir y répondre d'accord. Elle a 2 mois pour le faire. Ça veut dire quoi ? ça veut dire qu'en fait si vous voulez elle va délibérer, la commune du Tampon va délibérer sur le bilan et le bilan ensuite si vous voulez il est de toute façon communiqué, il est en ligne sur le site de la commission nationale du débat public, la commune est tenue de le mettre également à disposition voilà donc je me suis peut être mal exprimé tout à l'heure ce que j'avais compris c'est que vous pensiez que vous étiez remis directement ce n'est pas le cas voilà

donc je voulais préciser quand même ce sujet là donc ensuite là la question de savoir s'il est tenu compte ou pas tenu compte vous avez une collectivité qui répond voilà. Mais on n'est pas sur un sondage je rappelle encore une fois c'est important pour la collectivité de savoir mais pour les garants ce n'est pas ça qui nous préoccupe.

Mr BOYER : A la demande de l' élu et bien sûr, pour la municipalité, il est nécessaire de comprendre la liaison entre l'aménagement du Belvédère de Bois Court et le parc du volcan. Donc le parc du volcan, c'est l'aménagement donc nature et le site du Belvédère de Bois Court c'est un site touristique avec des points de vue. Et la question qui a été posée, est-ce qu'on va commencer les travaux sur le parc du volcan qui ne seront jamais terminés ? Je voudrais rassurer donc l'ensemble des gens qui sont ici l'autorisation sur le Belvédère de Bois Court donc sera obtenue ce mois-ci et nous avons prévu de débiter les premiers travaux du Belvédère d'aménagement du site touristique, donc avant la fin de l'année 2021. Ce qui est important de savoir, c'est que nous aurons les autorisations et que nous pourrons réaliser l'aménagement au profit de la population.

Présentateur : Monsieur Boyer, je vous propose vraiment, c'est si vous me laissez finir et après on reste avec vous. Mais c'est que vraiment, on voudrait clôturer pour ceux qui veulent partir.

Mme LEICHNIG : Je vous remercie pour votre participation et puis on a bien entendu on a noté toutes les doléances que vous avez fait. Je remercie Monsieur MASTERNAK, Monsieur BOYER, Madame RADEGONDE et Monsieur MALLET et ainsi que Romain qui a fait bien sa présentation et Monsieur LEIHMAN, pardon désolée, qui a fait le bilan pour la tyrolienne. Je vous remercie et puis ben à bientôt pour le prochain atelier qui se fera le 13 juillet en mairie de centre-ville à 9h. C'est un atelier environnement.